

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 octobre 2014

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES POUR LES ANNÉES 2014 À 2019 - (N° 2245)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 56

présenté par
Mme Rabault

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

À la seconde phrase de l'alinéa 104, après le mot :

« communal »,

insérer les mots :

« , communes et établissements publics de coopération intercommunale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel